

*PARUTION : JUILLET 2018*



***BULLETIN DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE***

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30  
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)  
Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)*

## **RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2018**

### **ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Le conseil approuve le paiement des comptes du mois de juin 2018 totalisant 83 907,55\$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 23 à 26 totalisant 10 400,91\$.

### **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR LA PROCHAINE ANNÉE**

6 août, 4 septembre, 1 octobre, 5 novembre, 3 décembre.

### **DEMANDE DANS LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Une demande d'aide financière pour l'achat et l'installation de deux (2) afficheurs de vitesse dans le village. L'aide est de 50%.

### **PROGRAMME PRIMEAU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU PROJET DES TRAVAUX D'ÉGOUTS ET DE LA RÉALISATION D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

La municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter les modalités qui s'appliquent à elle, La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU. La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet et le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au PRIMEAU.

### **MANDAT POUR AVIZO EXPERTS-CONSEILS**

Les membres de ce conseil mandatent Avizo Experts-conseils pour la préparation de la demande d'aide financière Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) en vigueur le 15 mai 2018 pour le projet des travaux d'égouts et la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux usées.

### **MANDAT POUR NANCY VACHON, ÉVALUATRICE AGRÉÉE, BAA, EA**

Madame Solanges Thibault présente à cette séance ordinaire du conseil du 2 juillet 2018 divulgue ses intérêts et s'abstient de participer, de voter, et se retire de la prise de décision par rapport à la résolution suivante concernant le mandat de Nancy Vachon, évaluatrice agréée.

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande doit faire l'acquisition d'une parcelle de terre afin d'y implanter une usine de filtration des eaux usées;

**Considérant que** les experts de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande ont approché Madame Solanges Thibault, conseillère municipale, afin d'acquérir une parcelle de 75 pieds de façade par la profondeur du lot connu et désigné comme étant le lot numéro 4 912 604 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Thetford portant l'adresse civique du 517, rue Principale à Saint-Adrien-d'Irlande;

**Considérant** la possibilité de conflit d'intérêts évoquée par cette question, Madame Solanges Thibault a divulgué avant le début des délibérations son intérêt pécunière et s'est retirée des délibérations et du vote sur cette question. Madame Solanges Thibault a quitté la salle lors du caucus sur cette question.

**Considérant que** l'article 304 de LERM ne s'applique pas aux exclusions énumérées à l'article 305, notamment son paragraphe 5.1 relatif à la vente à la municipalité à des conditions non-préférentielles d'un immeuble par un élu.

**Considérant que** cette transaction immobilière, si elle devait se concrétiser, ne rendrait pas Madame Solanges Thibault inhabile à exercer sa fonction de membre du conseil et que, de ce fait, il n'y aurait aucun motif d'exiger sa démission à

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30*

*Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*

*Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)*

titre de conseillère étant entendu que toute transaction à être conclue avec elle le sera à la juste valeur marchande du lot donc à des conditions non-préférentielles.

**Considérant que** l'achat de cette parcelle de lot pourrait s'avérer une option avantageuse pour la Municipalité considérant son emplacement;

**Considérant qu'il** y a lieu, à des fins d'évaluation des options offertes à la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, de mandater un évaluateur agréé afin d'obtenir une évaluation de la valeur marchande de cette parcelle de lot;

De mandater Nancy Vachon, évaluatrice agréée, au montant de 500,00\$ plus taxes afin de procéder à l'évaluation de la valeur marchande d'une parcelle de 75 pieds de façade par la profondeur du lot, jusqu'à la ligne séparative arrière des lots de l'immeuble appartenant à Madame Solanges Thibault, conseillère municipale, connu et désigné comme étant le lot numéro 4 912 604 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Thetford portant l'adresse civique du 517, rue Principale à Saint-Adrien-d'Irlande.

**MANDAT POUR ME ANNE-MARIE LESSARD, AVOCATE**

**Madame Solanges Thibault présente à cette séance ordinaire du conseil du 2 juillet 2018 divulgue ses intérêts et s'abstient de participer, de voter, et se retire de la prise de décision par rapport à la résolution suivante concernant le mandat de Me Anne-Marie Lessard, avocate.**

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande doit faire l'acquisition d'une parcelle de terre afin d'y implanter une usine de filtration des eaux usées;

**Considérant que** les experts de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande ont approché Madame Solanges Thibault, conseillère municipale, afin d'acquérir une parcelle de 75 pieds de façade par la profondeur du lot connu et désigné comme étant le lot numéro 4 912 604 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Thetford portant l'adresse civique du 517, rue Principale à Saint-Adrien-d'Irlande;

**Considérant** la possibilité de conflit d'intérêts évoquée par cette question, Madame Solanges Thibault a divulgué avant le début des délibérations son intérêt pécunière et s'est retirée des délibérations et du vote sur cette question. Madame Solanges Thibault a quitté la salle lors du caucus sur cette question;

**Considérant que** l'article 304 de LERM ne s'applique pas aux exclusions énumérées à l'article 305, notamment son paragraphe 5.1 relatif à la vente à la municipalité à des conditions non-préférentielles d'un immeuble par un élu.

**Considérant que** cette transaction immobilière, si elle devait se concrétiser, ne rendrait pas Madame Solanges Thibault inhabile à exercer sa fonction de membre du conseil et que, de ce fait, il n'y aurait aucun motif d'exiger sa démission à titre de conseillère étant entendu que toute transaction à être conclue avec elle le sera à la juste valeur marchande du lot donc à des conditions non-préférentielles.

**Considérant que** l'achat de cette parcelle de lot pourrait s'avérer une option avantageuse pour la Municipalité considérant son emplacement;

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désire valider les aspects légaux entourant une telle transaction immobilière, notamment quant aux questions éthiques et de conflit d'intérêts soulevées par cette possibilité;

De requérir une opinion juridique auprès de l'avocate de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, Me Anne-Marie Lessard, quant à la légalité et aux exigences légales si cette acquisition s'avérait la meilleure option et qu'un contrat de vente devait intervenir entre Madame Solanges Thibault, conseillère, et la Municipalité et ce, notamment en vue des obligations imposées par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30*  
*Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*  
*Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)*

#### **MANDAT POUR CLAUDE PELLETIER, INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

**Considérant que** la Municipalité est responsable de l'émission de différents permis relatifs à la zone agricole et urbaine « construction, rénovation, démolition, traitement des eaux usées, captage d'eau souterraine, travaux d'application concernant la protection de la rive, le littoral, la plaine inondable, demande d'autorisation, de déclaration CPTAQ, etc.»

**En conséquence,** les membres de ce conseil mandatent Claude Pelletier, inspecteur en bâtiment et en environnement pour émettre les permis et aussi à venir en aide à Daniel Pouliot, inspecteur dans certains dossiers.

#### **ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021**

La directrice générale procédera selon les règles légalement observées, à une demande d'appel d'offres public qui sera publiée dans un système électronique SEAO accessible aux entrepreneurs et fournisseurs, ainsi que le journal Le Courrier Frontenac.

#### **GESTION DOCUMENTAIRE-MUNICIPALITÉ ST-ADRIEN-D'IRLANDE**

Le Centre d'archives de la région de Thetford est mandaté pour continuer la gestion documentaire des documents actifs, semi-actifs et inactifs au montant de 860,00\$

#### **SOUPER DES MUNICIPALITÉS**

La municipalité accepte de participer au souper organisé afin de commémorer la Semaine des municipalités qui aura lieu vendredi 13 juillet, à compter de 18h au Centre de congrès de Thetford, La municipalité réserve 8 places pour un total de 360,00\$.

#### **DÉMISSION AU POSTE DE CONSEILLÈRE NO 4**

Madame Dannie Mercier a remis sa démission au poste de conseillère no.4

#### **PROCÉDURES D'ÉLECTIONS**

La prochaine date de scrutin sera le 9 septembre 2018 pour les 2 postes soit le no.2 et le no.4,

La période de candidature se tiendra du 30 juillet au 10 août pour les 2 postes.

Il y aura un recommencement des procédures d'élection pour le poste no.2.

Il y aura une élection partielle pour le poste no.4.

D'autres informations à venir s'il y a lieu.

**\*\*NE PAS OUBLIER QUE VOUS POUVEZ TOUJOURS PROFITER DE L'ÉCOCENTRE DE THETFORD MINES POUR CERTAINES MATIÈRES\*\***  
**VOUS AVEZ DROIT À TROIS (3) VISITES GRATUITES**

#### **OBLIGATION D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION**

**DANIEL POULIOT 418-333-3120**

**Évaluation des travaux - Responsable de l'émission des permis –Conformité des règlements**

Quiconque désire réaliser des travaux pour édifier, implanter, reconstruire, agrandir, transformer ou rénover doit, au préalable, obtenir de l'inspecteur des bâtiments un permis de construction conformément aux dispositions du règlement # 242 et des règlements de zonage # 241 et de construction # 243 .

Le détenteur d'un permis de construction ne peut pas modifier le projet de construction déjà approuvé sans l'obtention d'un nouveau permis écrit et émis suivant la procédure du présent règlement. Des frais additionnels sont prélevés par l'inspecteur des bâtiments, s'il y a lieu, pour les travaux excédant le montant estimé du premier permis, le tout suivant les tarifs prévus au présent règlement.

#### **SÉCURITÉ INCENDIE-PERMIS POUR FEU EN PLEIN AIR-RAPPEL**

#### **Quelques informations à ce sujet :**

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30*

*Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*

*Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)*

C'est la Ville de Thetford Mines qui décide si elle émet le permis ou non selon les indices de SOPFEU selon les risques pour la période. La raison, c'est la Ville de Thetford Mines qui est notre service de sécurité incendie.

Les personnes qui veulent brûler des branches etc. doivent demander un permis et c'est gratuit.

**Dans le règlement, Foyer et poêle extérieur**, Il est permis d'utiliser un foyer ou poêle extérieur approuvé par le Service Sécurité Incendie. Cet appareil doit être installé sur un plancher incombustible et à deux (2) mètres de distance de tout bâtiment et de toute matière combustible. La cheminée et ses équipements devront être munis de pare-étincelles. Il est interdit d'utiliser tout foyer ou poêle extérieur qui produits des étincelles, de la fumée, suie, escarbilles, vapeur, odeur et qui a pour effet d'incommoder le voisinage en raison de leur conception et/ou de leur emplacement. Si oui, ces sources de cette nature représente un risque d'incendie et constitue une nuisance et est interdit.

Il est interdit de brûler des matériaux de construction, des matériaux à bas d'hydrocarbure et /ou de caoutchouc ou de plastique.

Toute personne désirant faire un feu à ciel ouvert doit faire une demande de permis sauf: dans les appareils de cuisson en plein air tels que les foyers, barbecues ou autres installations prévues à cette fin, dans des contenants en métal, tels que barils et contenants de même nature, confinés dans un aménagement, tels que pierres, briques ou autres installations de même nature.

Feu d'artifice, feu de joie, pièce pyrotechnique: Il est défendu à toute personne de faire un feu de joie, usage de pétards, torpilles, chandelles romaines, fusées volantes ou autres pièces pyrotechniques ou d'en fabriquer sans avoir a obtenu un permis à ces fins, du département service sécurité incendie ou de son représentant.

Vous pouvez faire votre demande de permis pour une autorisation pour feu en plein air directement sur le site internet de la Ville de Thetford Mines.

[www.ville.thetfordmines.qc.ca](http://www.ville.thetfordmines.qc.ca)

Sous l'onglet, Citoyens, Sécurité incendie, Demande de permis de brûlage pour feu à ciel ouvert et le transmettre après l'avoir complété par courriel à [protection.incendies@ville.thetfordmines.qc.ca](mailto:protection.incendies@ville.thetfordmines.qc.ca)

Vous pouvez aussi consulter le règlement ainsi que les conseils de prévention.

Vous pouvez continuer de faire la demande directement à la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande mais il faudra nous fournir tous les renseignements demandés sur le formulaire pour que l'on puisse l'acheminer à la Ville de Thetford Mines pour autorisation. Personne ne doit débiter un feu en plein air soit à ciel ouvert avant d'avoir obtenu l'autorisation de la Ville de Thetford car vous pourriez recevoir une amende sans avoir au préalable obtenu l'autorisation.

J'inclus dans ce bulletin un exemple de demande pour une autorisation pour feu en plein air ainsi que de l'information «RÈGLEMENTS ET CONDITIONS À RESPECTER».

C'est pour votre sécurité et celle des autres.

### **Avis de visites de prévention résidentielles Risques 1 et 2 pour l'année 2018**

**Les visites se feront de 13h à 16h, au rythme de plus ou moins trois (3) visites à l'heure à partir du mois de juillet 2018**

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30*  
*Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*  
*Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)*